AR PREFECTURE

082-218201127-20210527-CM20210527_40-DE Regu le 31/05/2021

DÉPARTEMENT

TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

40 - 27 mai 2021

40. Convention partenariat à intervenir avec l'Association de Protection Chats du Quercy pour la gestion d'une fourrière pour chats

Rapporteur: Madame LAFFINEUR.

Considérant la présence d'animaux errants ou abandonnés sur la voie publique, de type chats, dont la prise en charge n'est pas assurée,

Considérant la proposition de l'Association de Protection Chats de Quercy d'intervenir pour les chats trouvés errants ou abandonnés sur la voie publique.

AR PREFECTURE

082-218201127-20210527-CM20210527_40-DE Regu le 31/05/2021

> Considérant que l'association s'engage, par le biais de la convention de partenariat ciannexée, à recevoir, héberger, entretenir, restituer ou euthanasier, dans la limite de ses capacités, les chats trouvés errants ou abandonnés sur la voie publique de la commune.

> Considérant que la commune aura à charge de régler, directement au vétérinaire et sur présentation de facture les frais de tests et d'incinération si le chat est euthanasié, de stérilisation/castration, primo vaccination, identification et tous les frais associés à ces actes vétérinaires.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la convention partenariat avec l'Association de Protection Chats du Quercy pour la gestion d'une fourrière pour chats,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention partenariat avec l'Association de Protection Chats du Quercy pour la gestion d'une fourrière pour chats,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :